

Coronavirus

Liste S1 et S1bis



SOMMAIRE

LISTE S1 PAR ORDRE D'AJOUT 2

AU 20 JUIN 2020 (CRÉATION DE LA LISTE)	<u>2</u>
AJOUTS LE 16 JUILLET	<u>3</u>
AJOUTS LE 14 AOÛT	<u>3</u>
AJOUTS LE 9 OCTOBRE (DÉCRET EN ATTENTE)	<u>3</u>

LISTE S1BIS PAR ORDRE D'AJOUT 4

AU 20 JUIN 2020 (CRÉATION DE LA LISTE)	<u>4</u>
AJOUTS LE 16 JUILLET	<u>5</u>
AJOUTS LE 14 AOÛT	<u>5</u>
AJOUTS LE 9 OCTOBRE (DÉCRET EN ATTENTE)	<u>6</u>

DES QUESTIONS ? 7

LISTE S1 PAR ORDRE D'AJOUT

La liste S1 regroupe les professions et activités directement impactées par la crise du coronavirus. Elle ouvre droit à plusieurs aides comme l'extension du fonds de solidarité ou encore la déduction de cotisations sociales auprès de l'URSSAF.

1 AU 20 JUIN 2020 (CRÉATION DE LA LISTE)

- Téléphériques et remontées mécaniques
- Hôtels et hébergement similaire
- Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
- Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
- Restauration traditionnelle
- Cafétérias et autres libres-services
- Restauration de type rapide
- Services de restauration collective sous contrat, de cantines et restaurants d'entreprise
- Services des traiteurs
- Débits de boissons
- Projection de films cinématographiques et autres industries techniques du cinéma et de l'image animée
- Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport
- Activités des agences de voyages
- Activités des voyagistes
- Autres services de réservation et activités connexes
- Organisation de foires, évènements publics ou privés, salons ou séminaires professionnels, congrès
- Agences de mannequins
- Entreprises de détaxe et bureaux de change (changeurs manuels)
- Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
- Arts du spectacle vivant
- Activités de soutien au spectacle vivant
- Création artistique relevant des arts plastiques
- Gestion de salles de spectacles et production de spectacles
- Gestion des musées
- Guides conférenciers
- Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires
- Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
- Gestion d'installations sportives
- Activités de clubs de sports

- Activité des centres de culture physique
- Autres activités liées au sport
- Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes
- Autres activités récréatives et de loisirs
- Entretien corporel
- Trains et chemins de fer touristiques
- Transport transmanche
- Transport aérien de passagers
- Transport de passagers sur les fleuves, les canaux, les lacs, location de bateaux de plaisance
- Cars et bus touristiques
- Balades touristiques en mer --> **est devenu « transport maritime et côtier de passagers » le 16 juillet**
- Production de films et de programmes pour la télévision
- Production de films institutionnels et publicitaires
- Production de films pour le cinéma
- Activités photographiques
- Enseignement culturel

2 AJOUTS LE 16 JUILLET

- Artistes auteurs
- Transport maritime et côtier de passagers (remplace « balades touristiques en mer »)

3 AJOUTS LE 14 AOÛT

- Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision
- Distribution de films cinématographiques
- Galeries d'art
- Exploitations de casinos

4 AJOUTS LE 9 OCTOBRE (DÉCRET EN ATTENTE)

- Loueurs de voitures
- Traducteurs-interprètes
- Fabrication de structures métalliques et de parties de structures
- Fabrication/distribution de matériels scéniques, audiovisuels et événementiels
- Prestation/location de chapiteaux, tentes, structures, sonorisation, photographie, lumière et pyrotechnie

LISTE S1BIS PAR ORDRE D'AJOUT

La liste S1bis regroupe les professions et activités qui sont liées au secteur S1 et sont donc fortement impactées, mais indirectement par la crise du coronavirus. Elle permet de bénéficier de l'extension du fonds de solidarité ou encore la déduction de cotisations sociales de l'URSSAF mais avec des conditions souvent plus restrictives que pour la liste S1.

1 AU 20 JUIN 2020 (CRÉATION DE LA LISTE)

- Culture de plantes à boissons
- Culture de la vigne
- Pêche en mer
- Pêche en eau douce
- Aquaculture en mer
- Aquaculture en eau douce
- Production de boissons alcooliques distillées
- Fabrication de vins effervescents
- Vinification
- Fabrication de cidre et de vins de fruits
- Production d'autres boissons fermentées non distillées
- Fabrication de bière
- Production de fromages sous appellation d'origine protégée ou indication géographique protégée
- Fabrication de malt
- Centrales d'achat alimentaires
- Autres intermédiaires du commerce en denrées et boissons
- Commerce de gros de fruits et légumes
- Herboristerie/ horticulture/ commerce de gros de fleurs et plans
- Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles
- Commerce de gros de boissons
- Mareyage et commerce de gros de poissons, coquillages, crustacés
- Commerce de gros alimentaire spécialisé divers
- Commerce de gros de produits surgelés
- Commerce de gros alimentaire
- Commerce de gros non spécialisé
- Commerce de gros de textiles
- Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques
- Commerce de gros d'habillement et de chaussures

- Commerce de gros d'autres biens domestiques
- Commerce de gros de vaisselle, verrerie et produits d'entretien
- Commerce de gros de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services
- Blanchisserie-teinturerie de gros
- Stations-service
- Enregistrement sonore et édition musicale
- Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision --> **passé dans la liste S1 le 14 août**
- Distribution de films cinématographiques --> **passé dans la liste S1 le 14 août**
- Éditeurs de livres
- Prestation/ location de chapiteaux, tentes, structures, sonorisation, photographie, lumière et pyrotechnie --> **activité vraisemblablement passée dans la liste S1 le 9 octobre**
- Services auxiliaires des transports aériens
- Transports de voyageurs par taxis et véhicules de tourisme avec chauffeur
- Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers

2 AJOUTS LE 16 JUILLET

Contrairement à la liste S1, aucun ajout d'activité n'a été effectué le 16 juillet.

3 AJOUTS LE 14 AOÛT

- Services auxiliaires de transport par eau
- Boutique des galeries marchandes et des aéroports
- Traducteurs-interprètes --> **activité vraisemblablement passée dans la liste S1 le 9 octobre**
- Magasins de souvenirs et de piété
- Autres métiers d'art
- Paris sportifs
- Activités liées à la production de matrices sonores originales, sur bandes, cassettes, CD, la mise à disposition des enregistrements, leur promotion et leur distribution

Deux activités S1bis passent en S1 :

- Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision
- Distribution de films cinématographiques

AJOUTS LE 9 OCTOBRE (DÉCRET EN ATTENTE)

- Commerces non alimentaires des ZTI
- Entreprises du tourisme de savoir-faire
- Métiers graphiques, métiers d'édition spécifique de communication et de conception
- de stand et d'espaces éphémères de l'événementiel
- Blanchisserie, teinturerie de détail
- Bouquinistes des quais de Paris
- Artisans des foires et salons
- Fleuristes
- Attachés de presse et agences de communication cinéma et vendeurs et distributeurs internationaux
- Activités spécialisées de design
- Conseil en relations publiques et communication
- Nettoyage courant des bâtiments
- Autre création artistique
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses
- Activités des agences de publicité
- Activités de sécurité privée
- Entreprises qui délivrent des visas
- Courtier en assurance voyage
- Domaines de réception
- Reproduction d'enregistrements
- Travaux d'installation électrique
- Aménagement lieux de vente (sous activité « montage de stands »)
- Fabrication d'appareil d'éclairage électrique
- Activité immobilière spécifique à l'événementiel
- Fabrication foie gras
- Transport spécialisé pour des opérations événementielles
- Sociétés du numérique spécialisées pour les activités événementielles
- Fabrication de vêtements de travail
- Fabricants français des arts de la table et des articles de cuisine
- Activités des agences de placement de main-d'œuvre
- Régie publicitaire de médias
- Bouchers traiteurs / charcutiers – traiteurs / pâtisseries traiteurs.
- Prestation de services spécialisés dans l'aménagement et l'agencement des stands et lieux dans le spectacle et l'événementiel



Des questions ?

Obtenez vos réponses au :

09 75 18 25 42

Ou rendez-vous sur :

www.portail-autoentrepreneur.fr

Envie d'aller plus loin ?

Découvrez nos groupes Facebook !

Partagez vos questions, vos conseils et votre quotidien avec notre groupe d'entraide : [La Communauté des Auto-Entrepreneurs](#)

